



Année académique : 2024-2025

Demande de Valorisation des Acquis de l'Expérience professionnelle et/ou personnelle
2024-2025 *

En promotion sociale, nous pouvons valoriser les acquis de l'expérience professionnelle et/ou personnelle du candidat mais nous sommes dans l'obligation de vérifier par un test la maîtrise de ces acquis d'apprentissage.

La préparation de ce dossier et sa recevabilité vous permettra d'avoir accès aux tests mais ne vous dispensera en aucun cas de présenter ces tests.

Les frais de dossier

- 50 € si vous bénéficiez d'allocations de chômage ou de CPAS ;
- 86,40 € dans les autres cas.

Un mail vous sera envoyé après réception du dossier avec les informations concernant le paiement.

La décision du(des) Conseil(s) des Etudes vous sera communiquée après traitement du dossier complet et paiement des frais liés à la procédure de valorisation.

Annexes à joindre à ce dossier :

- Une lettre de motivation expliquant la nature de votre projet et vos attentes et objectifs
- Les pièces probantes prouvant les formations et les expériences décrites :
 - ✓ Copie certifiée conforme du ou des diplôme(s) obtenu(s)
 - ✓ Attestations des formations suivies
 - ✓ Attestations des stages réalisés
 - ✓ Titres de compétences
 - ✓ Job description
 - ✓ Autres documents utiles à votre demande de valorisation

Ce dossier est à remettre complété et accompagné des annexes demandées pour le 01/07/2024 au plus tard :

- En scannant votre dossier à l'adresse : vae@ephec.be

Pour tout renseignement complémentaire ou pour tout entretien individuel, vous pouvez contacter Mme Sandrine Renard, Coordinatrice VAE, par téléphone au **02/775 97 01** ou par mail : vae@ephec.be

Coordonnées personnelles

NOM, Prénom (en majuscules)	
Date de naissance et lieu de naissance	
Numéro national	
Téléphone	
E-mail	
Situation actuelle	<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Etudiant<input type="radio"/> Travailleur : temps plein / temps partiel<input type="radio"/> Indépendant<input type="radio"/> Demandeur d'emploi<input type="radio"/> Autre :
Section dans laquelle vous souhaitez vous inscrire	<ul style="list-style-type: none"><input type="radio"/> Bachelier en Assurances et gestion du risque<input type="radio"/> Bachelier en Marketing<input type="radio"/> Bachelier en Comptabilité<input type="radio"/> Bachelier en Gestion Ressources Humaines<input type="radio"/> Bachelier en Informatique de gestion<input type="radio"/> BES Conseiller en Administration et gestion du personnel

Motivation de la demande

- Progression professionnelle
- Initiative strictement personnelle
- Initiative de mon employeur
- Réorientation de carrière
- Volonté personnelle
- Volonté extérieure (Employeur/Onem/Autre)
- Choix personnel
- Autre (à préciser) :

Curriculum vitae

➤ **Diplômes, formations**

Intitulé de la formation :

Etablissement :

Diplôme ou titre obtenu (+ date) :

Intitulé de la formation :

Etablissement :

Diplôme ou titre obtenu (+ date) :

Intitulé de la formation :

Etablissement :

Diplôme ou titre obtenu (+ date) :

➤ **Stages effectués**

Intitulé du stage :

Durée :

Lieu :

Intitulé du stage :

Durée :

Lieu :

Intitulé du stage :

Durée :

Lieu :

➤ **Parcours professionnel**

Intitulé de la fonction :

Entreprise :

Principales responsabilités :

Date de début :

Date de fin :

Intitulé de la fonction :

Entreprise :

Principales responsabilités :

Date de début :

Date de fin :

Intitulé de la fonction :

Entreprise :

Principales responsabilités :

Date de début :

Date de fin :

Consultation des fiches de cours et/ou des dossiers pédagogiques de la section choisie

L'enseignement de promotion sociale est organisé selon le système modulaire en différentes **unités d'enseignement**.

La réussite d'une unité d'enseignement donne droit à une **attestation de réussite**.

La réussite de toutes les unités d'enseignement d'une section donnée ouvre l'accès au travail de fin d'études appelé « **Epreuve intégrée** ».

La réussite de toutes les unités d'enseignement et de l'épreuve intégrée vous confère le titre de « **Bachelier** ».

Pour chaque unité d'enseignement, il existe un **dossier pédagogique** approuvé par le Gouvernement de la Communauté française ainsi qu'une **fiche de cours**.

Les dossiers pédagogiques et les fiches de cours reprenant les acquis d'apprentissage constituent les documents de référence pour le candidat qui souhaite valoriser les acquis de son expérience professionnelle et/ou personnelle.

La lecture des dossiers pédagogiques et/ou des fiches de cours est une étape indispensable au processus de valorisation des acquis de l'expérience professionnelle et/ou personnelle.

Cela vous permet d'identifier les unités d'enseignement que vous souhaitez valoriser parce que vous estimez en maîtriser les acquis d'apprentissage suite à votre expérience professionnelle et/ou personnelle.

Vous pouvez avoir accès aux dossiers pédagogiques et aux fiches de cours via notre site <https://www.ephec.be/formations/promotion-sociale>

Demande de valorisation de l'expérience professionnelle et/ou personnelle

- Vous devez spécifier dans ce tableau les unités d'enseignement pour lesquelles vous demandez une valorisation (colonne de gauche) et décrire en parallèle les compétences acquises correspondantes aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement (colonne de droite)

Unité d'enseignement	Description des compétences acquises (en lien avec les acquis d'apprentissage de cette unité d'enseignement)
<i>Exemple :</i> <i>Unité d'enseignement : « Outils de recrutement »</i>	<ul style="list-style-type: none">- <i>Planifier une campagne de recrutement</i>- <i>Evaluer le budget de la campagne de recrutement</i>- <i>Mener un entretien de recrutement</i>- <i>Présenter les candidats à mon responsable</i>

Unité d'enseignement	Description des compétences acquises (en lien avec les acquis d'apprentissage de cette unité d'enseignement)

Nombre de documents joints à la demande :

Date de remise de la demande :

Signature de l'étudiant :

** Références légales :*

- *Circulaire 7658 du 09/07/2020 portant sur la sanction des études dans l'enseignement secondaire et supérieur de promotion sociale*
- *Circulaire 6677 du 30/05/2018 portant sur les modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense ou la sanction dans une ou des unités d'enseignement de promotion sociale*
- *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29/11/2017 fixant les modalités de valorisation des acquis pour l'admission, la dispense ou la sanction dans une ou des unités d'enseignement de promotion sociale*
- *Décret du 07/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.*
- *Décret du 16/04/1991 organisant l'enseignement de promotion sociale*